



ZOOM SUR LES SERVICES LIBREMENT ORGANISES (SLO) – LIGNES « MACRON »

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a libéralisé le transport régulier de voyageurs par autocar, en instaurant toutefois un encadrement particulier pour les liaisons de moins de 100 kilomètres afin de préserver les services conventionnés d'impacts susceptibles de compromettre leur équilibre économique.

À l'été 2016, soit près d'un an après la libéralisation du marché, deux opérations de concentration ont fait évoluer le paysage concurrentiel, réduisant de 5 à 3 le nombre d'opérateurs disposant d'un réseau national (Eurolines/Isilines, Flixbus, Ouibus). D'autres transporteurs comme Migratour ont également décidé d'entrer sur le marché en 2016, en commercialisant essentiellement des trajets de moins de 100 km.

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) indique qu'au cours de l'année 2016, les acteurs du marché du transport routier librement organisé ont continué à étoffer leur offre commerciale : +51 % de liaisons commercialisées et +32 % de villes desservies.

Le rapport annuel 2016 relatif au Marché du transport par autocar et gares routières de l'ARAFER indique que 1 421 emplois en équivalent temps plein (ETP) ont été créés depuis la libéralisation, dont 449 en 2016. La part des conducteurs employés directement par les opérateurs ou indirectement, via des contrats de sous-traitance / des partenariats, représentait 87 % des emplois soit 1 817 ETP.

127 établissements de transport routier de voyageurs ont répondu en 2017 à une enquête spécifique menée par les délégations régionales de l'AFT visant à approfondir les impacts sur l'emploi de la libéralisation du transport régulier de voyageurs par autocars.

55 de ces répondants opèrent déjà à la date de l'enquête, ou projettent d'opérer à court terme, un (ou des) service(s) régulier(s) interurbain(s) librement organisé(s).

Les établissements ayant déjà une activité de service(s) régulier(s) interurbain(s) librement organisé(s) déclarent que pour cette activité :

- Ils ont mobilisé 1,8 fois plus de véhicules que de conducteurs,
- 83 % des conducteurs sont en CDI,
- 94 % des conducteurs sont dédiés à 100 % à cette activité,
- 95 % des conducteurs sont à temps plein,
- La moitié des conducteurs étaient déjà en poste dans l'entreprise avant la mise en place des SLO, et parmi eux 78 % l'étaient à temps complet.

38 % des établissements opérant, ou prévoyant d'opérer, des SLO, rencontrent, ou anticipent, des difficultés pour pourvoir les postes de conducteur.

L'exploitation des services réguliers interurbains librement organisés a nécessité de former les conducteurs (notamment formations internes spécifiques aux SLO effectuées par les trois opérateurs nationaux). Des formations pour les exploitants peuvent apparaître également pertinentes.

A noter que les répondants prévoient de mobiliser moins de conducteurs et de véhicules sur cette activité dans les prochains mois (respectivement -13 % et -21 %).
